

L'ESSENTIEL DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette formation vous permettra de comprendre les particularités d'un marché public et vous donnera les clés pour y répondre conformément à la demande des Acheteurs



PUBLIC

toute personne qui entend concourir à un marché public

PRÉ-REQUIS

Connaissances usuelles de bureautique et internet

OBJECTIFS / FINALITÉS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les différentes procédures de passation des marchés publics
- Comprendre les diverses formes de marchés et connaître les techniques d'achat
- Être en capacité de produire les documents constitutifs de la candidature avec efficacité
- Connaître ses droits et ses devoirs aux différentes étapes de la procédure de passation des marchés publics
- Connaître les mesures de simplification et savoir en tirer parti (DUME, coffres-forts, réponse électronique ...)

DURÉE / MODALITÉS / FORMATEURS

En présentiel : sur une journée de 7 heures

(3 h 30 le matin, déjeuner, 3 h 30 l'après-midi)

En distanciel (synchrone) : sur 2 demi-journées de 3 h 30 chacune

- Cette formation est délivrée en mode mutualisé
- Elle peut être réalisée en mode INTRA
- La formation se déroule en petits groupes de 2 personnes (minimum) jusqu'à 12 personnes
- Nos formateurs sont des juristes de profession, praticiens de la Commande Publique avec au minimum 10 années d'expérience

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Explications détaillées avec des exemples concrets et des méthodes pour gérer, en pratique, la procédure de passation des marchés

- Projection à l'écran du support de formation
- Étude des principaux documents administratifs
- Analyse de cas concrets

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la date de formation sur notre [site web](#), [fiche d'inscription](#) ou [mail](#)

TARIFS

- Présentiel : 850 € HT
- Distanciel : 750 € HT

CONTENU

LE NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

PRINCIPES ET PRATIQUE

- Les principes qui sous-tendent les marchés publics
- Le langage des marchés publics
- Les différentes procédures de passation des marchés
- Les grandes étapes d'une procédure de marché

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS CONSTITUTIFS DU DCE

- AAPC
→ détecter les appels d'offres qui vous concernent
- RC
→ interpréter les critères de choix fixés par l'Acheteur
- CCAP
→ décrypter les clauses administratives
- CCTP
→ comprendre le besoin de l'Acheteur
- AE (ATTRII)
→ savoir compléter l'acte d'engagement

LA RÉPONSE À LA CONSULTATION, DROITS ET DEVOIRS

- Constituer son dossier de candidature :
→ DC1, DC2, DUME, attestations ...
- Élaborer son offre :
→ ATTRI 1, DPGF, BPU, DQE, mémoire technique ...
- Droits et devoirs en phase de consultation
→ Rectifications, précisions, négociations ...
- Information des candidats non retenus
→ Vos droits en matière d'information
- Données essentielles de la commande publique
→ Une nouvelle manière de s'informer
- Les recours administratifs
→ Un aperçu de vos possibilités de recours
- Questions / réponses

Pour plus de renseignements, contactez-nous par [mail](#) ou par téléphone au 01 55 74 62 50.

Taux de satisfaction 2025 :
98 % pour cette action de formation (35 stagiaires)